

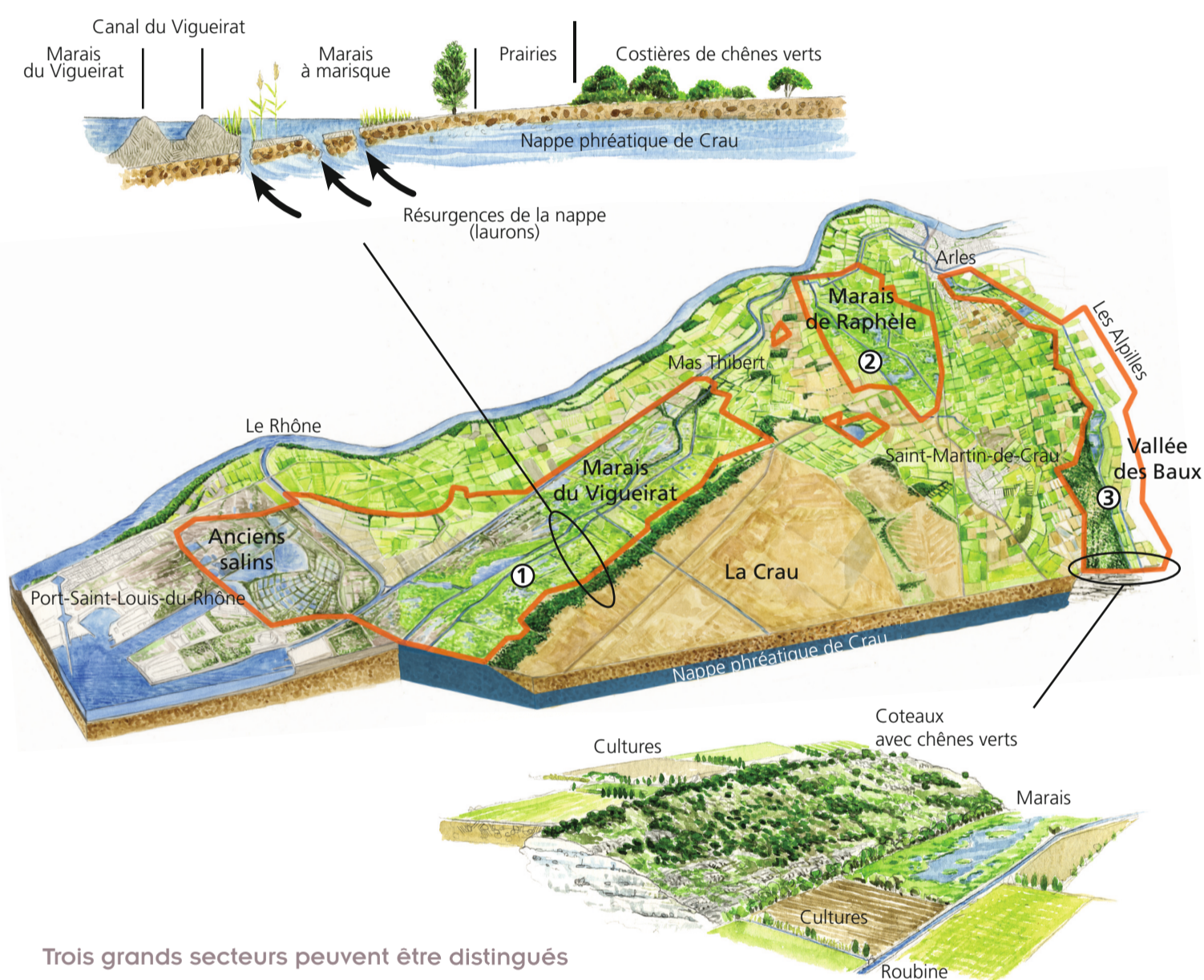
Site Natura 2000 - Trois Marais

Zones humides entre Alpilles, Camargue et Crau

Le site Natura 2000 « Trois Marais » se situe dans les Bouches-du-Rhône, depuis les marais salants jusqu'au massif des Alpilles. Il englobe les zones humides situées entre les Alpilles, la Crau et le Rhône.

Il est désigné au titre de la Directive « Habitat-Faune-Flore » et de la Directive « Oiseaux ». Ces deux zonages complémentaires (plus de 13 000 hectares au total) ont été définis au regard de l'exceptionnelle biodiversité présente.

Cette richesse doit sa présence à l'originalité du site, qui réside à la fois dans la proximité des zones humides et des zones sèches, mais aussi dans la présence de résurgences massives de la nappe phréatique de Crau.



Trois grands secteurs peuvent être distingués

① **La dépression du Vigueirat** comprenant, entre autre, les **marais de Crau** et la **Réserve naturelle nationale des marais du Vigueirat**, à la **richesse ornithologique** connue internationalement, à laquelle on peut ajouter les **anciens salins du Caban** et **du Relai** dont la **biodiversité est exceptionnelle** en France, voire en Europe.

② **Les marais de Raphèle**, ancien canyon formé par la Durance et formant les **tourbières de Crau** qui abrite notamment une **flore très rare**.

③ **La vallée des Baux** est située entre les Alpilles et la haute-Crau. Il s'agit d'une vaste « cuvette » de 2 000 hectares. Cette dépression des marais de Baux réceptionne à la fois les résurgences (laurons) du karst, de la nappe de Crau, et les eaux de surfaces du sud des Alpilles. Elle a subi de très importants drainages, conservant cependant **quelques marais relictuels** très riches en faune et flore.

Maintenir et améliorer l'état de conservation

Tel est le but concernant les **espèces animales** et les habitats naturels d'**intérêt communautaire** présents au sein du site Natura 2000 ; au travers de la recherche de solutions concertées, adaptées aux activités économiques et à la conservation de la diversité biologique.

Pourquoi espèce d'intérêt communautaire ?

Ces espèces sont **menacées** de disparition, elles sont **vulnérables** aux modifications de leurs habitats **rare** : **populations faibles, répartition locale**.

Contacts

Katia LOMBARDINI - PNR de Camargue
04 90 97 93 95 / k.lombardini@parc-camargue.fr
Jean-Michel PIRASTRU - PNR des Alpilles
04 90 90 44 06 / jm.pirastu@parc-alpilles.fr

